



États financiers
du Sénat du Canada
pour l'exercice clos le 31 mars 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sénat du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat du Canada au 31 mars 2017 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 26 octobre 2017

Ottawa (Canada)

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2017. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possible et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat du Canada.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs indépendants du Sénat.

Pascale Legault, CPA, CA
Dirigeante principale des services corporatifs et
greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

Claudie Besner, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances
intérimaire
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

12/14/2017

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives au 31 mars 2016

(En dollars)	2017	2016
Actif		
Actifs financiers :		
Dépôts en main en fin d'exercice	417 529 \$	415 946 \$
Montants à recevoir du Trésor	4 541 555	3 992 217
Comptes débiteurs et avances (note 4)	2 126 863	2 075 962
	<u>7 085 947</u>	<u>6 484 125</u>
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	7 920 606	6 460 124
Charges payées d'avance	397 708	460 212
	<u>8 318 314</u>	<u>6 920 336</u>
Total de l'actif	15 404 261 \$	13 404 461 \$

Passif et excédent cumulé

Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer	6 861 751 \$	6 253 893 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 805 183	1 605 401
Indemnités de départ (note 7 b))	1 756 697	1 959 288
	<u>10 423 631</u>	<u>9 818 582</u>
Excédent cumulé	4 980 630	3 585 879
Total du passif et de l'excédent cumulé	15 404 261 \$	13 404 461 \$

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 11)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)	Budget (note 13)	2017	2016
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux	67 838 967 \$	63 041 281 \$	60 255 792 \$
Transports et communications	9 104 530	7 832 404	5 504 930
Services professionnels, accueil et repas	8 907 840	2 753 237	2 902 810
Machinerie et équipement (note 5)	1 056 955	486 010	296 865
Réparations et entretien	485 205	682 847	550 678
Mobilier et accessoires	742 325	754 759	579 434
Information et publications	624 578	519 476	531 308
Locations et permis	949 299	1 201 657	1 196 091
Divers	-	250 185	50 397
Transferts à des organisations externes	405 609	415 411	418 679
	90 115 308	77 937 267	72 286 984
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 9 a) :			
Locaux		14 861 042	15 332 884
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		5 017 947	4 485 174
Services d'indemnisation des accidents du travail		164 505	163 690
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		1 492 524	1 184 470
		21 536 018	21 166 218
Total des charges		99 473 285	93 453 202
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		211 322	668 956
Diverses recettes		12 072	12 093
Total des recettes		223 394	681 049
Coût de fonctionnement net		99 249 891	92 772 153
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor		80 051 810	75 189 353
Variation des montants à recevoir du Trésor		549 338	(1 340 399)
Services reçus gratuitement (note 9 a))		20 043 494	19 981 748
Financement total fourni		100 644 642	93 830 702
Transfert à une autre entité parlementaire (note 12)		-	(545 839)
Excédent de l'exercice		1 394 751 \$	512 710 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de l'excédent cumulé

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)	2017	2016
Excédent cumulé, en début d'exercice	3 585 879 \$	3 073 169 \$
Excédent de l'exercice	1 394 751	512 710
Excédent cumulé, en fin d'exercice	4 980 630 \$	3 585 879 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)	2017	2016
Encaisse en provenance de (utilisée pour) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	99 249 891 \$	92 772 153 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 492 524)	(1 184 470)
Services reçus gratuitement (note 9 a))	(20 043 494)	(19 981 748)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(9 184)	(3 126)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Dépôts en main en fin d'exercice	1 583	415 652
Comptes débiteurs et avances	50 901	552 788
Charges payées d'avance	(62 504)	100 947
Comptes créditeurs et charges à payer	(607 858)	214 579
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(199 781)	7 201
Indemnités de départ	202 591	256 036
	77 089 621	73 150 012
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 970 501	2 039 341
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles (note 5)	(8 312)	-
Encaisse nette provenant du Trésor	80 051 810 \$	75 189 353 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor. L'encaisse nette provenant du Trésor est la différence entre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat du Canada. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.
- (iii) Congés de maladie : Les employés ont le droit d'accumuler des congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces droits à ces congés de maladie ne deviennent pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne deviennent pas payables à l'employé et aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les présents états financiers. Les charges à payer qui s'y rapportent sont inscrites dans les états financiers du gouvernement du Canada.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat du Canada reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2017	2016
Coût de fonctionnement net	99 249 891 \$	92 772 153 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 9 a))	(20 043 494)	(19 981 748)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 492 524)	(1 184 470)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	211 322	668 956
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	(9 184)	(3 126)
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	(199 781)	7 201
Diminution des indemnités de départ	202 591	256 036
Autres	(139 750)	654
	(21 470 820)	(20 236 497)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 970 501	2 039 341
Produits de l'aliénation d'immobilisations	(8 312)	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(62 504)	100 947
Transfert de charges payées d'avance à une autre entité parlementaire (note 12)	-	(114 014)
Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages	-	10 163
Crédits utilisés	80 678 756 \$	74 572 093 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

b) Crédits utilisés :

	2017	2016
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	58 276 163\$	52 946 960 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	22 856 404	19 592 251
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	5 841 350	5 839 704
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(6 295 161)	(3 806 822)
Crédits utilisés	80 678 756\$	74 572 093 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2017	2016
Encaisse nette provenant du Trésor	80 051 810\$	75 189 353 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	211 322	668 956
Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages	-	10 163
Diminution de la TPS/TVH/TVQ remboursable	6 036	118 881
Transferts d'actifs payés d'avance à une autre entité parlementaire (note 12)	-	(114 014)
Transferts de comptes créditeurs et de charges à payer à une autre entité parlementaire (note 12)	-	38 499
Autres	(139 750)	654
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution des dépôts en main	(1 583)	(415 652)
Augmentation des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	(56 937)	(671 669)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	607 858	(253 078)
	549 338	(1 340 399)
Crédits utilisés	80 678 756\$	74 572 093\$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

4. Comptes débiteurs et avances :

	2017	2016
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	1 883 904\$	1 565 209\$
Autres comptes débiteurs	237 459	505 603
Petite caisse et avances	5 500	5 150
	<hr/> 2 126 863\$	<hr/> 2 075 962\$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Machinerie et équipement	4 171 610 \$	65 681 \$	(228 792) \$	- \$	4 008 499 \$
Matériel informatique	2 447 850	760 399	(193 733)	-	3 014 516
Logiciels	4 474 874	873 687	(332 953)	126 775	5 142 383
Mobilier et accessoires	3 739 606	224 938	(130 628)	-	3 833 916
Véhicules	354 569	-	(26 225)	-	328 344
Actifs en cours de développement	151 419	1 012 978	-	(126 775)	1 037 622
Améliorations locatives	570 530	32 818	-	-	603 348
	15 910 458 \$	2 970 501 \$	(912 332) \$	- \$	17 968 628 \$

	Amortissement cumulé				
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Machinerie et équipement	2 843 469 \$	329 417 \$	(219 165) \$	- \$	2 953 721 \$
Matériel informatique	1 513 103	378 642	(193 733)	-	1 698 012
Logiciels	2 499 981	483 202	(332 954)	-	2 650 229
Mobilier et accessoires	2 104 345	227 430	(130 628)	-	2 201 147
Véhicules	156 664	36 220	(18 356)	-	174 528
Améliorations locatives	332 772	37 613	-	-	370 385
	9 450 334 \$	1 492 524 \$	(894 836) \$	- \$	10 048 022 \$

Valeur comptable nette	2017	2016
Machinerie et équipement	1 054 778 \$	1 328 141 \$
Matériel informatique	1 316 504	934 747
Logiciels	2 492 154	1 974 893
Mobilier et accessoires	1 632 769	1 635 261
Véhicules	153 816	197 905
Actifs en cours de développement	1 037 622	151 419
Améliorations locatives	232 963	237 758
	7 920 606 \$	6 460 124 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

L'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 1 492 524 \$ (2016 – 1 184 470 \$).

Le total des crédits budgétaires prévus pour la machinerie et l'équipement durant l'exercice clos le 31 mars 2017, comme l'indique l'état des résultats, est de 1 056 955 \$. Ce budget sert au financement de l'acquisition des immobilisations corporelles figurant dans l'état de la situation financière (2017 – 2 970 501 \$) ainsi que de la machinerie et de l'équipement inclus dans l'état des résultats (2017 – 486 010 \$). Par suite d'une réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition de machinerie et d'équipement immobilisé et non immobilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 3 456 511 \$.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art et des artefacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2017 :

Type d'objet	Nombre
Meubles	1 397
Œuvres d'art	234
Service de table et argenterie	2 733
Autres artefacts	2 133
Artefacts prêtés par des ministères et organismes gouvernementaux	117
Artefacts prêtés à des ministères et organismes gouvernementaux	1

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* par suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les employés qui cotisent au régime ont été séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. En 2016-2017, les charges se sont élevées à 4 074 241 \$ (4 025 308 \$ en 2015-2016). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,12 fois les cotisations des employés (1,25 fois en 2015-2016), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,08 fois les cotisations des employés (1,24 fois en 2015-2016). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2017	2016
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	1 959 288 \$	2 268 099 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	134 808	107 490
Prestations versées au cours de l'exercice	(337 399)	(416 301)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	1 756 697 \$	1 959 288 \$

8. Comptes de pension des sénateurs :

Les comptes de pension des sénateurs sont comptabilisés par le gouvernement du Canada dans les comptes de pension des parlementaires et comprennent deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations à ces régimes versées par le Sénat ont totalisé 3 251 773 \$ en 2016-2017 (3 091 073 \$ en 2015-2016) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux.

Les taux de cotisation ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 pour cent le 1^{er} janvier 2017. Pour l'exercice 2017, les membres du régime ont

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

8. Comptes de pension des sénateurs (suite) :

cotisé au taux de 15,8 pour cent (10 pour cent en 2016) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,5 pour cent (15,8 pour cent en 2016) pour les trois derniers.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne : 1,5 pour le compte d'allocations de retraite et 1,6 pour la convention de retraite.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2017 était de 4,6 pour cent environ (4,1 pour cent en 2016).

Comme l'exige la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, les évaluations actuarielles des régimes de retraite sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. L'évaluation actuarielle du 31 mars 2016 est actuellement en cours.

On peut trouver les détails supplémentaires de ces régimes dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

9. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

9. Opérations entre apparentés (suite) :

b) Autres opérations entre apparentés :

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2017	2016
Comptes débiteurs, ministères et organismes	1 883 904 \$	1 565 209 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	726 933	370 818

10. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2018	1 465 623 \$
2019	563 655
2020	146 272
2021	104 287
2022	106 373
Total	2 386 210 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

(En dollars)

11. Éventualités :

Au 31 mars 2017, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

12. Transfert à une autre entité parlementaire :

Conformément à la *Loi n^o 1 sur le plan d'action économique de 2015*, le Sénat a transféré, le 23 juin 2015, la responsabilité des services de sécurité au Service de protection parlementaire (SPP), y compris la responsabilité de gestion des actifs et passifs liés à ces services. Le SPP est chargé des questions concernant la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont responsables de cette nouvelle entité ainsi que de son orientation générale en matière d'élaboration des politiques. Par conséquent, le Sénat du Canada a transféré au cours de l'exercice financier de 2015-2016 les actifs et passifs afférents à son ancien mandat de sécurité opérationnelle au SPP. Au cours du présent exercice, le Sénat continue d'administrer certains services relatifs aux ressources financières et humaines et d'autres services administratifs pour le compte du SPP.

13. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses du Sénat.

14. Données comparatives :

Certaines données comparatives de 2015-2016 ont été reclassées afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2016-2017.